

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE



Contenant Seize feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d'Eribal-d'Orsay pendant le cours de l'année 1884.

A Meaux, le 2 octobre

Décembre mil huit cent

quatre-vingt-trois.

J. Le Bas d'Orsay
G. de Villers

961

Le 6 Janvier 1884
Mariage
Guissard Armand Victor
et Josephine Geneviève

Eribal-d'

Orsay le vingt-sept avril mil huit cent cinquante quatre, ainsi que il résulte de l'acte de cez présent et de Victoire Blot, son profession, âgée de soixante quinze ans, domiciliée également sur la petite commune

de Vignely, ici présent et consentant au mariage d'une part. Et Soyer Josephine Geneviève dans Puisieux, âgée de trente un ans et quatre mois de mésie, en cette commune et y étant née le vingt six Septembre mil huit cent cinquante deux, ainsi que le constate son acte de naissance, inscrit dans nos registres et dont l'original a été mis sous nos yeux, fille unique et légitime de Soyer Louis Joseph décédé en cette commune le dix Septembre mil huit cent soixante onze, comme il est constaté par la dites inscriptions dans nos registres et dont l'original a été mis sous nos yeux, de de Armanie Bouchet, âgée de cinquante quatre ans, journaliste et consentante au mariage, veuve du premier mariage de Puisieux Eugène décédé à Paris (Ame), le vingt cinq avril mil huit cent quatre vingt un, tenuz que le constaté. L'acte dites inscriptions dans nos registres en exécution (exécution) de l'article quatre vingt du code civil, d'autre part les comparants nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en notre commune. Et demandés foy et trésorz janvier mil huit cent quatre vingt quatre à l'heure de midi, sans opposition, et dans la commune de Vignely égal devant les témoins jours, même heure et même année, ainsi que il est constaté par le certificat de publications et de nos opposition qui nous a été délivré. Nous avons demandé aux futurs époux et aux personnes autorisant le mariage



s'il avait été fait un contrat de mariage, ils nous ont répondu négativement. Afin d'avoir donc la liste de toutes les personnes dites mentionnées et des chapitres sur le titre du mariage au code civil, nous avons demandé aux futurs époux à la future épouse, s'ils consentent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant signé du séparément et affirmation suivant, nous avons dirigé au nom de la loi que messire Armand Victor et Soyer Josephine Geneviève font unis par le mariage. Nous avons immédiatement dressé le présent acte en présence 1^e Du côté de l'épouse, Bouchet Armanie âgée de cinquante trois ans cultivateur domicilié en cette commune, femme de l'épouse. Desvres Ernest, manouvrier, domicilié à Vignely, âgé de trente huit ans, ami de l'épouse. 2^e Du côté de l'époux Soyer Alexandre, journaliste âgé de vingt deux ans fils de l'épouse. Demin Lazar Pierre instituteur, âgé de quarante huit ans, voisin de l'épouse, domicilié en cette commune, et tous quatre témoins majeurs lesquels ont aussi que les parties contractantes et la mère de l'épouse, signé avec nous le présent acte de mariage, à l'égard de la mère de l'épouse, elle nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requise et interpellé

conformément à la loi après lecture
faite. Soyez Geneviève Dubois Perrin

Breuchet ete Désiré et
et Bouchez Soyez Alexandre
L'heurez

Le An mil huit cent quatre-vingt quatre-quinze
le mardi douze Février, à quatre heures du soir
Devant nous Richer Ernest, maire et officier
de l'état civil de la commune de Trilport Seine
et Marne. Soit comparus les sieurs Bouvier
Alexandre, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur
et Dubois Magloire, manouvrier, âgé de
cinquante-deux ans, tous deux domiciliés major
domiciliés en cette commune, le premier demandeur
par alliance du défunt époux désigné, et le
second, veule : lesquels nous ont déclaré au
jour d'aujourd'hui à onze heures du matin, et décidé
leur mariage en cette commune. Dubois
Arthur Léon, marchand de vins, âgé de trente
sept ans, n° 1 en cette commune. Il tient septembre
mil huit cent quatre-vingt-trois. fils des défunts
Dubois Charles Hippolyte et de Venuille Victoria
née et épouse d' Chatron Geneviève Roma
qui lui survit. Après nous être assuré du
lîces, nous avons dressé le présent acte
que les déclarants ont signé avec nous après
lecture faite.

Le cezies BOIS VV 64
L. M. P. J.



N° 3
Du 14 Mai 1884.

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre-quinze
le samedi vingt-quatre Mai, à onze heures du matin
devant nous Michon Ernest, Maire et officier de
l'état civil de la commune de Cuillande, canton
de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus publiquement
en notre maison commune pour contracter mariage
Bettencourt Georges Isidore, manouvrier, âgé
de vingt trois ans et trois mois, domicilié en cette
commune et y étant né le dix Février mil huit
cent soixante-un, ainsi que le constate son acte
de naissance inscrit sur nos registres et dont
l'original a été mis sous nos yeux, fils majeur

Mariage et légitime de Bettencourt Alexandre, âgé de cinquante-six ans, et de Dechaupuis Isabelle Jeanne,
Bettencourt Georges Isidore, quante-six ans, manouvrier, domicilié également en cette commune, ici présent et
consentants au mariage d'une part ; Et Foy Estelle Fanny, âgée de quarante-neuf ans, manouvrière, domiciliée
aussi en cette commune, ici présente et
consentants au mariage d'autre part ; Et Foy
Estelle Fanny, sans profession, âgée de dix-neuf ans
et deux mois, domiciliée en cette commune et y étant
née le deux Mars mil huit cent soixante-cinq, ainsi
que le constate son acte de naissance inscrit dans
nos registres et dont l'original a été mis sous nos
yeux, fille mineure et légitime de Foy Louis Alphonse
âgé de quarante-cinq ans, et de Brabant Louise
Felicie, âgée de trente-sept ans, manouvrière, également
domiciliée en cette commune, ici présente
et consentants au mariage, d'autre part. Les
comparants nous ont requis de procéder à la
célébration de leur mariage, dont les publications
ont été faites en notre commune le dimanche

conformément à la loi après lecture
faite. Soyez Geneviève Thérèse Brunon

Breuchot et Descorps &
et Bouchet Soyez Alexandre
L'Instruction

Le An mil huit cent quatre-vingt quatre
le mardi douze Février, à quatre heures du soir
Devant nous Richere Ernest, maire et greffier
à l'état civil de la commune de Trilbœuf (Seine
et Marne), sont comparus les sieurs Bouvier
Alexandre, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur
et Dubois Magloire, manouvrier, âgé de
cinquante-trois ans, tous deux domiciliés
également en cette commune, le premier devenu
par alliance du défunt après décès, et le
second, ou le : lorsque nous ont déclaré au
jour d'hui à onze heures du matin, est décédé
son fils, domicilié en cette commune. Dubois
Arthur Léon, marchand de vins, âgé de trente
sept ans, né en cette commune il y a tout septante
mil huit cent quatre-vingt-six, fils des défunts
Dubois Charles Hippolyte et de Vermelle Victoria
José et époux de Cheron Geneviève Irma
qui lui survit. Après nous être assuré des
dires, nous avons dressé le présent acte
que les déclarants ont signé avec nous après
lecture faite.

Lez Eclairs BOD WVK 4
L. M. J.



N° 3
Du 14 Février 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre
le samedi veille quatre Mai à onze heures du matin
devant nous Michon Ernest, Maire et officier de
l'état civil de la commune de Trilbœuf, canton
de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus publiquement
en notre maison commune pour contracter mariage
Bettencourt Georges Isidore, manouvrier, âgé
de vingt-trois ans et trois mois, domicilié en cette
commune et y étant né le dix Février mil huit
cent soixante-un, ainsi que le constate son acte
de naissance inscrit sur nos registres et dont
l'original a été mis sous nos yeux, fils majeur
et légitime de Bettencourt Alexandre, âgé de cinquante
ans et de Debeauvais Isabelle, épouse

Marie
Bettencourt Georges Isidore
Foy Estelle Fanny, âgée de quarante-neuf ans, manouvrière, domiciliée
également en cette commune, ici présente et
consentants au mariage d'une part ; Et Foy
Estelle Fanny, sans profession, âgée de dix-neuf ans
et deux mois, domiciliée en cette commune et y étant
née le deux Mars mil huit cent soixante-cinq, ainsi
que le constate son acte de naissance inscrit dans
nos registres et dont l'original a été mis sous nos
yeux, fille mineure et légitime de Foy Louis Alphonse,
âgé de quarante-cinq ans, et de Brabant Louise
Felicie, âgée de trente-sept ans, manouvrière, également
domiciliée en cette commune, ici présente
et consentants au mariage, d'autre part. Les
comparants nous ont requis de procéder à la
célébration de leur mariage, dont les publications
ont été faites en notre commune les dimanches

quatre et onze Mai courant, à l'heure de midi,
sans opposition. Nous avons demandé aux futurs
époux et aux personnes autorisant le mariage
s'il avait été fait un contrat de mariage; ils nous
ont répondu négativement. Après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et
du chapitre six du titre du mariage au code civil
nous avons demandé au futur époux et à la future
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, nous avons déclaré au nom de
la loi que Bellentent Georges André et Toy Ulysse Fanny,
sont unis par le mariage. Nous avons immédiatement
dressé le présent acte en présence: 1^e Du côté de l'époux,
Debeauvais Abel, âgé de trente-un ans, jardinier,
 domicilié en cette commune, cousin de l'épouse, Bonville
Emile Victor, âgé de trente-trois ans, facteur, domicilié à
Paris, rue Cler, numéro quarante-un, beau-père de
l'épouse; 2^e: Du côté de l'épouse, Toy Ulysse, âgée de
quarante-sept ans, cordonnier, domicilié en cette commune,
oncle de l'épouse, Gazamond Julie, âgée de vingt-quatre
ans institutrice, domiciliée à Sals les Billancourt, ami de
l'épouse tous quatre témoins majeurs, lesquels ont signé
que les parties contractantes et leurs père et mère signé
avaient le présent acte de mariage après lecture faite.

G. Toy Bellentent A. Toy
Baubant Deffrenet
Bonville Toy Debeauvais
Gazamond A. Debeauvais
L. M. M. J.



N^o 44

DU 4 MAI 1884.
Naissance
Austide Jules
Dupré.

4
S. An mil huit cent quatre-vingt quatre
le sept avoit à onze heures du matin.
Devant nous Michon Ernest, maire et
officier de l'état civil de la commune
de Trilbardon canton de Clays (Suisse-Haute)
est comparu Dupré Jules
cultivateur, âgé de trente-cinq ans, domi-
cilié en commune, lequel nous a déclaré
que ce matin à trois heures, il lui est
venu de son boutin mariage avec Potier
Euphrasie Rose, âgée de trente-deux ans,
sans profession, demeurant avec lui
au même domicile, un enfant du sexe
masculin, qui il nous présente, et auquel
il a déclaré donner les prénoms de Gustide
Jules. Les dites présentation et déclaration
faites en présence des sieurs Boutroux
Vincent âgé de cinquante-huit ans,
rentier, et de Cleve Leon âgé de quarante
trois ans, charretier, tous deux témoins
majeurs domiciliés en cette commune, lesquels
ont ainsi que le père de l'enfant signé
avec nous le présent acte après lecture faite
Dupré - Lépine - Michon
Boutroux

S. An mil huit cent quatre-vingt quatre,
le samedi huit avoit à onze heures du
matin. Devant nous Michon Ernest, maire
et officier de l'état civil de la commune
de Trilbardon canton de Clays (Suisse-Haute),

N° 5.
Le 8 octobre 1884.
Naissance
Fernand Désiré
Gauvelot.

est comparu le sieur Désiré Clément Gauvelot,
âgé de trente huit ans, journalier, domicilié
en cette commune, devant nous a déclaré qu'il
à neuf heures du soir, il fut né de son mariage
avec Marant Eugénie, âgée de
vingt huit ans, sans profession, domiciliée au
hameau, au même domicile, un enfant de sexe
masculin qui il nous présente, et auquel il
a déclaré donner les prénoms de Fernand Désiré.
Lesdites présentation et déclaration nous ont été
faites en présence des sieurs Troy Alexandre
âgé de quarante quatre ans et de Dubois
Alphonse âgé de vingt sept ans, tous deux
manouvriers domiciliés en cette commune, et
témoins majeurs, lesquels ont aussi que le père
de l'enfant ésigné avec nous le présent acte après
lecture faite.

A Troy

J. Michaud



+ dir. huit ans
J. Michaud
P. Michaud

et en son domicile Rumigny Rose Antoinette, âgée
de soixante ~~vingt~~ ans, née à Charny dans la
Marne le vingt juillet mil huit cent seize, sans
profession, fille des défunts Rumigny Antoine
Martin et de Marie Marie Jeanne, veuve en premier
mariage de Gaspar Rumigny et en second mariage
de Alphonse Georges. Après nous être assisés du
dicto, nous avons dressé le présent acte que les
declarants ont signé avec nous après lecture
faite. P. Michaud J. Michaud P. Michaud
Pochement Georges

Le Ains mil huit cent quatre vingt quatre,
le vingt septembre, à onze heures du matin.
Devant nous Michon Ernest, maire et officier
de l'état civil de la commune de Trillières conté
de Clay (Seine-et-Marne) est comparu le sieur
Léthié Henry François, manouvrier, âgé
de quatre-vingt ans, domicilié en cette commune,
devant nous a déclaré que ce matin, à quatre
heures, il lui est né de son légitime mariage
avec Mandat Louise, coélabriére, âgée de
vingt huit ans, domiciliée avec lui au même
domicile, un enfant du sexe masculin qui il
nous présente et auquel il a déclaré donner le
prénom de Henry. Les dites présentations et
déclarations faites en présence des sieurs Dubois
Alphonse, manouvrier, âgé de cinquante deux
ans et Debaudre Abel, âgé de trente
deux ans, jardiniers, tous deux témoins
majeurs, domiciliés en cette commune

N° 6
Du 20 octobre 1884.
Décès
Rose Antoinette
Rumigny.

Le sieur Ernest Michon, maire et officier de l'état civil de la commune de Trillières conté de Clay (Seine-et-Marne) est comparu les sieurs Henry Louis Félix, rentier âgé de vingt-neuf ans et Boquet Joseph, charpentier, âgé de trente deux, aux deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, le
jeudi 20 octobre 1884 après nonciation, et
la lecture faite, devant nous a déclaré que
le matin à une heure, est décédé en cette commune

lesquels ont arrivi que le père de l'enfant signa avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.

Sainte-Chéhé *L. Hirsch*

N^o 8. An mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt octobre, à onze heures du matin. Devant nous M^{me} Michel Estebet, maire et officier de l'état civil de la commune de Billardon (canton de Claye-Sainte-Chéhé), dont compagnes les sœurs Fleury Auguste Dominique, âgée de cinquante quatre ans.

Du 9 Octobre 1884
Décls.
George.
Fleury.
Anna

Employé au service des eaux de la ville de Paris, et Chapusot François âgé de trente ans employé au même service, tous deux domiciliés en cette commune et témoins moyens, lesquels nous ont déclaré que ce matin à une heure vingt cinq minutes, est décédé au domicile de ses parents à Billardon Fleury Georges, dans profession d'âge de vingt trois ans, né à Paris le quinze juillet mil huit cent soixante-un, fils de Fleury Auguste Dominique du nomm^e de Dubois et de Elisabeth sans profession qui leur survivent. Après avoir été assuré des décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Exarçusot *Hirsch*

N^o 9. An mil huit cent quatre vingt quatre, le quinze octobre, à onze heures du matin. Devant nous Michel Estebet, maire et officier de l'état civil



N^o 9.

An 15 Octobre 1884
Naissance
Marie Augustine
Debarre.

Naissance en date du vingt et un octobre mil huit cent quatre vingt quatre, à la maison de Billardon, école Marie-Augustine, domiciliée dans cette même commune et consacrée dans tout concile à combattre mariage avec

Feliselle madame

Sainte-Chéhé fait par nous,

officier de l'état civil de

Le dimanche 10 octobre

Eug^e Hirsch

Décédée le Vingt sept mars mil neuf cent quatre vingt et sixième année et Marie

Mention faite à Billardon (Seine et Marne) le vingt et six mil neuf cent quatre vingt et sixième année, que j'obligement son acte de naissance inscrit le Maire.

de la commune de Billardon (canton de Claye-Sainte-Chéhé) est comparue L^e sieur Debarte Auguste, gardien champêtre, âgé de trente trois ans domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin, à dix heures, il lui est arrivé de son légitime mariage avec Marie Geneviève, sans profession, âgée de dix-sept ans, domiciliée avec lui, au même domicile, un enfant du sexe feminin, qui il nous présente et nomme il a déclaré donner les prénoms de Marie Augustine. Les détails suivants et déclaration faite en présence des témoins Denisot Virginie âgée de quarante neuf ans, institutrice, et Poucet Jules, marchand bûcheron âgé de quarante-sept ans, tous deux domiciliés maisons domiciliées en cette commune. Il a également fait savoir que le père de l'enfant signé nous a déclaré que le père de l'enfant signé

6/1

le dimanche 10 octobre, à une heure vingt quatre, devant nous Michel Estebet maire et officier de l'état civil de la commune de Billardon (canton de Claye-Sainte-Chéhé), dont compagnes les sœurs Fleury Auguste, manœuvre, domiciliée en cette commune, âgée de vingt quatre ans, et ayant été mariée le vingt trois juillet mil huit cent soixante ans, que j'obligement son acte de naissance inscrit le Maire.

dans nos registres et dont l'original a été mis sous nos yeux. Ses majesté le législateur de Dubois, Honoré, Amandine, mancourier, âgé de cinquante trois ans, et d. Caron Rosine, sous profession, âgée de cinquante ans, tous domiciliés en cette commune,

ici présents et consentants au mariage d'une part. Et l'eveillé Marie Camille, couturière, âgée de vingt deux ans, domiciliée en cette commune

et, étant née le trente-un octobre mil huit cent soixante-deux, ainsi que l'est constaté

par son acte de naissance inscrit dans nos registres et dont l'original a été également mis sous nos yeux. Fille moyenne et légitime

de l'eveillé Pierre Honoré, mancourier, âgé de cinquante-neuf ans et d.Hélène Marie Camille,

sous profession, âgée de cinquante-deux ans, tous deux domiciliés également en cette

commune, ici présents et consentants au mariage d'autre part. Les comparants nous ont

requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en notre commune les dimanches vingt-huit septembre et vingt octobre mil huit cent quatre-vingt quatre à l'heure de midi sans opposition.

Nous avons demandé aux futurs époux et aux personnes autorisant le mariage, si l'avait effectué un contrat de mariage, ils nous ont

répondu négativement. Après avoir donné lecture des deux pièces ci-dessus mentionnées du Chapitre 7^e de l'acte Du Mariage au



code civil, nous avons demandé au futur époux, et à la future épouse, s'ils voulaient se procurer pour mari et pour femme, chacun d'eux, ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que Dubois Emile et l'eveillé Marie Camille sont unis par le mariage. Nous avons immédiatement dressé l'acte en présence des deux s^e De cette d.^e l'épouse Dubois Alexandre journalier, âgé de cinquante-cinq ans, ouvrier paternel de l'époux, l'épouse Séverine charretier, âgée de quarante-trois ans, ouverte par alliance de l'époux, tous deux domiciliés en cette commune. 2^e De cette d.^e l'épouse Hénin Louis Félix rentier, âgé de soixante-un ans, parvenu de l'épouse, domicilié également en cette commune, et l'eveillé Stéphide Honoré, âgé de trente-trois ans, employé domicilié à la Villete, Paris, rue Rouget Numéro six, frère de l'épouse, tous quatre témoins majeurs, qui ont ainsi que les parties contractantes et le père de l'épouse signé avec nous le présent acte, à l'égard des prie et mire de l'époux, de la melle de l'épouse et Dubois Alexandre, binomie marquée, ils nous ont déclaré ne faire ni dire ni faire, de ce requis et interpellés conformément la loi après lecture faire.

Troy Camille Emile Dubois
l'eveillé P. Hénin
l'épouse J. M. Dubois

Le midi huit cent quatre-vingt quatre
le premier décembre, à huit heures du matin
Devant nous, Michel Ernest, maire et officier
de l'état civil de la commune de Villardon
canton de Cluny Seine-et-Marne vont comparaître
les sieurs Bettencourt Alexandre, âgé de cinquante
ans, et Bettencourt Georges Isidore, âgé
de vingt trois ans, tous deux manouvriers
 domiciliés en cette commune, le premier
 grand père des défunts ci-après nommés
 et le second oncle, lesquels nègres ont
 déclaré que « ils sont nés le vingt novembre, à trois
 heures du soir, est décédé en cette commune
 au domicile des sus-nommés Bettencourt
 Alexandre, Georges Leon Bettencourt, né à Paris
 Seine rue d'Assas numéro neuf, le quatorze
 septembre, mil huit cent quarante et une
 quatre, âgé de deux mois et demi, fils
 naturel de Bettencourt Alexandre, do-
 mestique, âgé de dix-neuf ans, qui
 lui survit et domicilié chez son père
 étranger en cette Commune. Après
 nous être assuré des dites personnes
 dressé le présent acte que les déclarations
 ont signé avec nous après lecture faite.

Witness
Bettencourt Georges Bettencourt

Ces et arrêté pour nous Marie et officier
 de l'état civil de la commune de Villardon
 souigné, le juge et régistre devant à



enregistrer les naissances et mariages
dès pendant l'année mil huit cent
quatre-vingt quatre, et dans lequel
il y a eu lieu d'enregistrer quatre naissances
trois mariages et quatre décès, et
payé leur droit au decembre mil
huit cent quatre-vingt quatre

S. Mme

S. Mme

Table alphabétique des personnes
 au présent registre.

Num. ordre des actes	Noms et Prénoms	Dates
	Mariages	
1 9	Bettencourt Debarde Marie Augustine	15 7 ^e
2 4	Dupré Aristide Louis	7 avr
3 5	Gauvret Fernand Désiré	8 1 ^{er}
4 7	Létriché Henry	20 7 ^e
	Mariages	
1 3	Bettencourt Georges Adolphe Léon Fanny Estelle	24 mai
2 10	Dubois Émile et Léon Marie Camille	18 8 ^e
3 1	Thiéssard Bernard Victor Joseph Hippolyte Gérard	26 7 ^e
	Décès	
1 11	Bettencourt Georges Leon	30 9 ^e
2 2	Dubois Arthur Léon	12 février
3 8	Henry Georges	9 8 ^e
4 6	Rumigny Paul Antoninelli	20 juillet

Touffet Aimée et véritable par nous Marie
et officier de l'état civil de la commune de Villardon